

47^{ème} RALLYE LE TOUQUET PARIS PLAGE – PAS DE CALAIS

28 au 30 septembre 2007

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME DU RALLYE

Samedi 1^{er} Septembre 2007

à 10 h 00 Parution et Ouverture des engagements

Lundi 17 septembre

à minuit cachet de la poste faisant foi - Clôture des engagements

Vendredi 21 septembre

à 18 h 00 Publication de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications et des obligations des concurrents. Secrétariat, structure ALGECO, parking Nord, Front de Mer.

de 18 h 00 à 20 h 00 Début de distribution des road-book et pré-vérifications administratives (Article 1.3).

Samedi 22 septembre

de 8 h 30 à 10 h 00 Suite de la remise des road-book et pré-vérifications administratives (Article 1.3) Secrétariat, structure ALGECO, parking Nord, Front de Mer.

à 10 h 00 Début des reconnaissances réglementées (Article 6.1)

Mardi 25 septembre

de 16 h 00 à 20 h 00 Suite de la remise des road-book et pré-vérifications administratives (Article 1.3) Secrétariat, structure ALGECO, parking Nord, Front de Mer.

Mercredi 26 septembre

de 8 h 00 à 10 h 00 Suite de la remise des road-book et pré-vérifications administratives (Article 1.3) Secrétariat, structure ALGECO, parking Nord, Front de Mer.

Jeudi 27 septembre

de 17 h 00 à 22 h 00 Séance d'essais sous certaines conditions

Vendredi 28 septembre

de 10 h 30 à 16 h 00	Vérifications administratives, sur convocation.	Hôtel de Ville du Touquet
de 11 h 00 à 16 h 30	Vérifications techniques, sur convocation.	Parking Nord du Front de Mer
de 14 h 00 à 18 h 00	Marquage des pneumatiques (sur convocation)	Parking Nord du Front de Mer
de 15 h 00 à 18 h 00	Mise en parc de départ (sur convocation)	Parking Saint Jean
à 17 h 00	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Structure Algéco, parking Nord
à 17 h 30	Affichage de la liste des concurrents admis au départ	Structure Algéco, parking Nord
à 18 h 15	Affichage des heures et ordre des départs	Structure Algéco, parking Nord
à 19 h 30	Départ de la 1 ^{ère} étape	Parking Saint Jean
à 21 h 30	Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Parking Saint Jean

Samedi 29 septembre

à 0 h 45	2 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	Structure Algéco, parking Nord
à 1 h 15	Affichage des heures et ordre des départs de la 2 ^e étape	Structure Algéco, parking Nord
à 10 h 00	Départ de la 2 ^{ème} étape	Parking Saint Jean
à 17 h 00	Arrivée de la 2 ^{ème} étape	Parking Saint Jean
à 19 h 30	3 ^{ème} réunion du Collège des commissaires sportifs	Structure Algéco, parking Nord
à 20 h 00	Affichage des heures et ordre des départs de la 3 ^{ème} étape	Structure Algéco, parking Nord

Dimanche 30 septembre

à 8 h 00	Départ de la 3 ^{ème} étape	Parking Saint Jean
à partir de 14 h 25	Arrivée du Rallye	Parking Saint Jean
à 15 h 45	4 ^{ème} réunion du collège des commissaires	Structure Algéco, parking Nord
20' après l'arrivée de la dernière voiture	Affichage du classement final provisoire	Structure Algéco, parking Nord

L'ensemble des parcs, du P.C. COURSE, du local des réunions du collège des commissaires sportifs, le tableau d'affichage, la salle de presse et de la permanence du rallye sont situés au TOUQUET, sur le 2^{ème} parking Nord du Front de Mer.

Pour vos hébergements

Office du Tourisme du Touquet
Palais de l'Europe – 62520 LE TOUQUET
Tél. : 03.21.06.72.00 – Fax : 03.21.06.72.01.
www.letouquet.com

Office du Tourisme d'Étaples
Tél. : 03.21.09.56.94.

Office du Tourisme de Montreuil
Tél. : 03.21.06.04.27.

Article 1 - Organisation

L'association sportive Automobile Club du Nord de la France (ASACNF), le Touquet Auto Club et la ville du Touquet Paris-Plage organisent du 28 au 30 septembre, le 47^{ème} RALLYE LE TOUQUET – PAS DE CALAIS. Le rallye principal est doublé d'un rallye V.H.C.

Le présent règlement a été enregistré le au comité régional du sport automobile Nord Picardie sous le numéro et à reçu le **13 juillet 2007** de la FFSA le permis d'organisation n°420

L'ORGANISATION :

Les membres du TOUQUET AUTO CLUB sont chargés de l'organisation.

ADRESSE : TOUQUET AUTO CLUB – BP 90 – 62520 LE TOUQUET
Tel : +33 (0)3 21 05 72 32 Fax : +33(0)3 21 06 72 17
e-mail : rallye-letouquet-pasdecalais@letouquet.com
Site : www.reallye-letouquet-pasdecalais.com ou www.rallyedutouquet.fr

En cas d'absence : Contactez JP Lengagne au 06.08.72.35.87 Email : jeanpierrelengagne@wanadoo.fr

L'organisateur sportif est l'ASACNF, l'organisateur technique est le TOUQUET AUTO CLUB (TAC)

1.1. OFFICIELS

Observateur de la FFSA	Albert PATISSON
Collège des commissaires sportifs	Daniel WACHORU (président) ; Jacques DIEBOLT ; Jean-Michel FILLLOUX ; Jean-Roch LEBOSSE, Jean-Claude LEVREY Secrétaire : Yannicke MAILLARD
Directeur de Course	Etienne FORGET
Directeur de course adjoint	Michel LAROU LANDIE
Adjoint à la direction de course au PC	Jacky JUNG et Michel PERRIN
Adjoints au directeur de course sur les ES	Olivier GARROU, Colette LEOBET, Gérard MAURIN, José PERROT, Fabrice OUDARD, Elizabeth PERROT ; Jean-Pierre FOREST ; Jean-Louis MANCEAU
Adjoints au directeur de course :	
Tricolore	Valérie THORIN et Jannicke DAUBIGNE
OO	Stéphane CAYET et Jean-Marc ROGER
Balai	Manu ANNICOTTE et Brigitte LAROU LANDIE
Parcs fermés et regroupements	Eugène CITERNE
Parcs d'assistance	Jean-Pierre VANNOBEL
Vérifications	Olivier GARROU et Eugène CITERNE
Voiture radio/chronométrage	François LANGLET et LANGLET
Voiture Organisation 1	Hubert VERGNORY et Eric KOWALZUK
Voiture organisation 2	Michaël LACHERE et Didier FOURNEAUX
Juges de Faits	Martine ANNICOTTE et Yves ANNICOTTE Charly ZUMSTEG et Patty ZUMSTEG
Missions : Infractions au code de la route, chauffe des pneus, assistance non autorisée	
Commissaires techniques	Christian BONIN (responsable, délégué FFSA), Alain LHEUREUX (Adjoint), Hervé HENO (Responsable Suzuki Cup), Robert VINCENT (adjoint Suzuki Cup), Michel GUYOT (Coupe 206), Bernard POTTIER (Moderne et VHC), Paul DERUME, Jean-François BAJOREK, Hervé DUROU, Yves VANACKERE, Jean-Louis AUBLE, Michel DROGUET
Médecin Chef	Dr Rachid DRISS

Chargés des relations avec les concurrents	Gilbert GIRAUD (responsable), Aurélie FERNANDES, Philippe VANESS, Georges LEMMENS.
Commissaire général	Philippe FLAMENT
Coordinateur organisation	Jean-Pierre LENGAGNE
Secrétariat	Christelle DESCHARLES
Affichage et reproduction	Michel DAUX, Monique DEBONTE
Chargés de relations avec la presse	Georges COLIN et Marion FLAMENT
Contrôle des publicités	Georges LEMMENS et Jean-Christophe PERRIER
Speaker	Philippe SOING et Francis CUISIN
Accueil des Officiels	Jean-Marc ROGER, Valérie THORIN, Karine ROGER
Chargé des relations avec les commissaires	Jean-Pierre LACROIX – Sylviane LACROIX
Accueil des Commissaires	Anne-Marie DOUCET – Martine CARETTE
Protocole	Brigitte FLAMENT
Relation avec les autorités	Jean-Pierre LENGAGNE
Responsable des déviations et routes barrées	Bruno VANDEVILLE
Relations avec la direction de course	Régis CAMPION
Responsable matériel	Arnaud GRARE
Informatique	Patrick SOFT
Radios	L.V.M.C. – Claude PERETTI
Conformité des ES	Jean-Pierre LENGAGNE
Responsables du parc d'assistance	Jean-Paul GERARD et Didier RENAUX
Equipes d'implantation :	
	ES 1 Pascal et Paul BAHEUX
	ES 2 Arnaud GRARE
	ES 3 Jacques DOUCET
	ES 4 Maurice MENUGE
	ES 5 Pascal et Paul BAHEUX
	ES 9 Patrice SENECHAL
	ES 10 Daniel BONNAIRE
1.2. ELIGIBLITE	
Le 47 ^{ème} RALLYE LE TOUQUET – PAS de CALAIS compte pour :	
-	Le championnat de France des Rallyes
-	Le trophée Michelin.
-	La coupe PEUGEOT 206.
-	La Suzuki rallye cup FFSA.
-	La Coupe de France des Rallyes 2008
-	Le championnat du comité régional Nord Picardie.

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives préliminaires obligatoires auront lieu au moment de la prise du Road-Book (cf. art. 6.2.6 P). L'équipage devra être au complet, sauf pour les cas particuliers acceptés par l'organisateur. Les concurrents, sur présentation de l'ensemble des documents, recevront leur road-book, les plaques de Rallye et la publicité qui devront être posés pour la spéciale d'essai si le concurrent participe à celle-ci, ou au plus tard avant le passage aux vérifications techniques.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu, suivant l'horaire de convocation, le vendredi 28 septembre entre 10 h 30 et 16 h 00 à l'hôtel de Ville du TOUQUET

Les vérifications techniques obligatoires auront lieu, suivant l'horaire de convocation, le Vendredi 28 septembre entre 11 h 00 et 16 h 30 à la structure qui sera en place sur le parking Nord du Front de Mer (accès fléché).

Un seul **marquage des pneumatiques** est prévu le Vendredi 28 septembre entre 14 h 00 et 18 h 00, parking Nord du Front de Mer. La liste des concurrents devant marquer leur pneu sera disponible lors de la prise du Road-book et à l'affichage de la liste des engagés.

Les vérifications techniques finales auront lieu au Garage BARBARA, aéroport, le TOUQUET. Le prix de la main d'œuvre est fixé à 45,00 € TTC/heure (conformément aux prescriptions générales : article VIII/A).

1.4. PARC FERME DE DEPART :

Le parc fermé de départ situé sur le Parking Saint Jean sera ouvert de 15 h 00 à 18 h 00. Les concurrents seront convoqués lors des vérifications administratives.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA

Les véhicules d'assistance ne sont pas considérés comme des véhicules appartenant à l'organisation du Rallye et de ce fait, ils ne sont pas repris par l'assurance R.C. du Rallye.

Le fait de rendre un carnet de bord après un abandon ne constitue pas une rupture de l'assurance R.C. laquelle se termine après avoir quitté l'itinéraire du rallye après un abandon, avec une tolérance de retour au parc par l'itinéraire le plus court et dans les horaires du rallye.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS et PILOTES

- 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :

Toute personne qui désire participer au 47^{ème} rallye Le Touquet – Pas de Calais doit adresser au secrétariat du rallye jusqu'au Lundi 17 septembre à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe au présent règlement, dûment complété et obligatoirement accompagné du montant des droits d'engagements.

Le nombre maximum des partants est fixé à 150, y compris les concurrents du Rallye VHC.

Les droits d'engagements sont ainsi fixés :

- 850 € pour les concurrents engagés en championnat de France et ceux du trophée Michelin.
- 750 € pour les autres concurrents.
- 650 € pour les concurrents du comité régional Nord Picardie (sauf pilotes du championnat de France, à condition que l'équipage soit composé de 2 membres ayant leur licence dans une ASA du comité régional Nord Picardie).
- 650 € pour les concurrents de la coupe Peugeot 206 et ceux de la Suzuki rallye cup FFSA.
- Ces droits s'entendent pour les concurrents acceptant la publicité facultative de l'organisateur. Dans le cas contraire, ils seront doublés.

Les concurrents n'ayant pas reçu leur **confirmation d'engagement** avant le Mardi 25 septembre devront appeler par téléphone le secrétariat du rallye pour connaître leur heure de convocation.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENT

4.1 : Voitures autorisées : Conforme au règlement standard et au règlement technique.

4.2 : Pneumatiques : La liste des concurrents devant marquer les pneumatiques sera communiquée lors de la remise du Road-Book et par affichage de la liste des engagés. Une seule séance sera organisée le Vendredi 28 septembre entre 14 h 00 et 18 h 00, parking Nord du Front de Mer au TOUQUET.

4.3 : Assistance :

- Pendant toute la durée du Rallye, l'assistance se fera dans le parc d'assistance qui sera installé sur les parkings sud du Front de Mer au TOUQUET. En dehors de ces parcs, les voitures suiveuses ou précédentes sont INTERDITES, de même que le positionnement de véhicules d'accompagnement ou d'assistance sont strictement interdits sur le parcours du Rallye, à l'exception des personnes autorisées à l'accès aux points Stop des E.S.
- L'accès au parc d'assistance est autorisé aux véhicules ayant un panneau obligatoirement collé sur le capot avant du véhicule. Une plaque est fournie par véhicule engagé, les plaques supplémentaires seront facturées 180 €. La demande de plaques supplémentaire doit être faite en même temps que la demande d'engagement. Les laisser-passer devront être demandés lors de l'envoi de la demande d'engagement.
- La surface attribuée à un concurrent est de 80 m² pour une voiture et 140 m² pour deux voitures. Toute demande supplémentaire devra être faite avant la clôture des engagements et le m² supplémentaire sera facturé 12 €.
- L'entrée au parc d'assistance ne pourra se faire avant le vendredi 28 septembre à 15 h 00, et les emplacements devront être libérés pour le dimanche 30 septembre à 18 h 00 au plus tard.
- **CARBURANT : Il ne sera pas autorisé de faire de ravitaillement en carburant en dehors du parc d'assistance. La distance maximum entre 2 parcs sera d'un maximum de 128,870 km, dont 54.420 km en ES. L'attention des concurrents du groupe N 4 est attirée sur le fait qu'ils peuvent monter des réservoirs homologués d'une plus grande capacité.**

Pour les concurrents des groupes et classes N4, F2000 14 et F2000 13, l'organisation mettra en place, un ravitaillement en carburant du commerce qui sera prévu 700m après l'arrivée des ES 10 et 12, soit après 103,340 km. 10 litres seront versés dans le réservoir par deux personnes de l'organisation et sans intervention extérieure, l'accès au site de ravitaillement n'étant réservé qu'aux seules voitures de course. Les concurrents concernés achèteront, lors de la prise du road book, 2 tickets au tarif normal du carburant qui seront à présenter lors de la demande de carburant et ils seront remboursés pour le cas où ils ne les utiliseraient pas.

- Chaque concurrent est responsable de son équipe d'accompagnement et d'assistance

ARTICLE 5 : PUBLICITE.

Les publicités obligatoires et facultatives seront précisées par un communiqué de l'organisateur qui sera publié avant le début des reconnaissances.

Sauf accord avec le Touquet Auto Club, toute action publicitaire et/ou promotionnelle se servant de l'image ou du titre du Rallye du Touquet – Pas de Calais ainsi que la prise de vue et/ou photos à titre commercial sont strictement interdites, sous peine de poursuites civiles et judiciaires.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description.

Le 47^{ème} RALLYE LE TOUQUET – PAS DE CALAIS représente un parcours de 498,935km dont 228,170 km. Il est divisé en 3 étapes et 5 sections et comporte 12 épreuves spéciales (7 différentes)

Parcours et horaires disponibles le 17 septembre

CARNET D'ITINERAIRE :

Le carnet d'itinéraire sera disponible à la structure ALGECO de l'organisation, parking Nord du Front de Mer, aux horaires ci-dessous :

- Vendredi 21 septembre de 18 h 00 à 20 h 00
- Samedi 22 septembre de 8 h 30 à 10 h 00
- Mardi 25 septembre de 16 h 00 à 20 h 00
- Mercredi 26 septembre de 8 h 00 à 10 h 00

Chaque équipage recevra un Road-Book. Les Road-Books supplémentaires seront à commander lors de la demande d'engagement (30 € par exemplaire)

Pour que le road-book soit donné aux concurrents, il faut que ceux-ci présentent les documents concernant les voitures qui participent aux reconnaissances, à la course, et les documents concernant l'équipage.

6.2 : Reconnaissances :

Les reconnaissances auront lieu aux jours et horaires ci-dessous

Tous pilotes sauf championnat de France (*) Tous pilotes et championnat de France	Samedi 22 Mercredi 26	Dimanche 23 Jeudi 27
ES 1	16h00 à 19h30	
ES 2	16h30 à 20h00	
ES 3/6		10h00 à 14h00
ES 4/7		10h30 à 14h30
ES 5/8		11h00 à 16h30
ES 9/11	10h00 à 16h00	
ES 10/12	11h00 à 17h00	

(*) Il est interdit de panacher...

Pendant les reconnaissances il est interdit de circuler en sens inverse, de passer ailleurs que par les lignes de départ, de tronçonner ou de boucler. La plus grande prudence et la courtoisie envers les riverains sont impératives.

Le nombre de passager par voiture ne peut pas être supérieur à 2.

Le nombre de passage est limité à 3 maximum. La méthode de contrôle sera précisée lors de la prise du road-book.

Un carnet de prise de note sera remis aux concurrents inscrits au championnat de France, au trophée MICHELIN, à la coupe PEUGEOT 206 et à la Suzuki rallye Cup FFSA. Son utilisation est obligatoire. L'organisateur se réserve le droit de contrôler à n'importe quel moment des reconnaissances et du rallye l'utilisation du carnet de prise de note.

Un DVD vidéo des épreuves chronométrées est disponible sur demande aux TAC, à partir du début des reconnaissances. Il sera facturé 25 €.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

7.1. Départ :

Le parc fermé avant le départ sera ouvert de 15 h 00 à 18 h 00 à l'heure qui leur sera indiquée lors des vérifications. Il y aura un parc fermé à la fin de chaque étape.

7.1.9 : Ouvreurs.

Les ouvreurs sont acceptés pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA, ainsi que pour les pilotes inscrits au championnat de France. La demande devra être faite sur le bulletin d'engagement. Chaque plaque OUVREUR sera facturée 160 € payable avec la demande d'engagement. Le passage des ouvreurs est

47ème rallye LE TOUQUET-PAS de CALAIS 2007

toléré jusqu'à moins 1 h 15 du 1^{er} concurrent. L'autorisation pourra être retirée à tout instant par le directeur de Course. Il ne pourra y avoir qu'un seul ouvrier par équipage partant. Ils doivent faire leur affaire de l'assurance. Ils doivent respecter le code de la route et circuler à une vitesse raisonnable.

7.2.11 : Les signes distinctifs des commissaires sont une chasuble jaune fluo et ceux des chefs de poste, des chasubles identifiées avec la fonction.

7.5 : Epreuves spéciales : Conforme au règlement standard.

L'organisateur prévoit des dépanneuses qui n'ont pour obligation que de dégager une route de course totalement obstruée et sur instruction exclusive du directeur de course. Toute demande de dépannage autre sera facturée au concurrent. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur d'évacuer des véhicules en panne ou accidentés sur les bas côtés des ES, les pilotes devant mettre en place leur triangle de sécurité en amont de l'incident, les commissaires assurant une signalisation complémentaire.

7.5.20 – Séance d'essai

Une séance d'essais est prévue le Jeudi 27 septembre de 17 h 00 à 22 h 00 sur une distance de 3 km environ, dans les conditions de sécurité identique à une épreuve spéciale (médecin, ambulance, commissaires etc.). Les pilotes et copilotes engagés devront être en condition de course (combinaisons, casques...) et être licenciés. Les départs pourront être donnés de minute en minute ou de 30 en 30 secondes. Les règles de course devront être respectées.

L'inscription doit être faite **dans la demande d'engagement**. Une participation de 90 € sera demandée. Le nombre de passage n'est pas limité dans la durée prévue et selon la disponibilité.

Il n'y aura pas de chronométrage officiel. L'itinéraire de retour sera déterminé et obligatoire.

La séance d'essai pourra être annulée si moins de 15 voitures engagées et elle sera limitée aux premières 60 demandes. L'assurance R.C. de l'organisateur fonctionne sur ce secteur, du parc d'assistance situé à proximité du circuit jusqu'au retour au parc d'assistance, par l'itinéraire prévu par l'organisateur.

Les séances d'essais privées sont strictement interdites dans le département du Pas de Calais, même en obtenant des autorisations de Maires.

ARTICLE 8 : CLASSEMENT

Conforme au règlement FFSA.

ARTICLE 9 : PRIX - COUPES

La remise des coupes aura lieu sur le podium, après l'arrivée, selon les instructions qui seront données par les officiels.

Les prix seront envoyés par chèque dans les 48 h après l'épreuve selon la répartition suivante : (E= montant de l'engagement effectivement payé). *Les prix ne sont pas cumulables, le prix le plus élevé étant distribué.*

Les pilotes inscrits au trophée Michelin et aux coupes PEUGEOT et SUZUKI ne peuvent prétendre à aucun prix et seront « transparents » en ce qui concerne les prix.

- De 1 à 4 partants : E x 1 au 1^{er},
- De 5 à 10 partants : E x 1 au 1^{er} - E x 0,50 au 2^e,
- Plus de 10 partants : E x 1,2 au 1^{er} - E x 0,60 au 2^{ème} - E x 0,35 au 3^{ème}, E x 0,20 au 4^{ème}.

Prix pour le classement féminin : - 8 -

Idem aux prix ci-dessus.

47ème rallye LE TOUQUET-PAS de CALAIS 2007

9^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET - PAS DE CALAIS

Coupe de France des Rallyes VHC

TROPHEE ALGECO

Du 28 au 30 septembre 2007

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français et les règles spécifiques des rallyes VHC de la FFSA. Il est conforme à la coupe de France des rallyes VHC de la FFSA. Les articles non repris sont conformes à ceux du règlement particulier du 47^{ème} rallye le Touquet – Pas de Calais

PROGRAMME ET HORAIRES

Le 9^{ème} rallye VHC le Touquet Pas de Calais Trophée ALGECO est organisé en double du rallye du championnat de France. Pendant toute la durée du rallye, les concurrents partiront 5 minutes après la dernière voiture du rallye national. Les parcours et les sites sont identiques.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association sportive Automobile Club du Nord de la France (ASACNF), le Touquet Auto Club et la ville du Touquet Paris Plage, organisent du 28 au 30 septembre, un rallye de double au 47^{ème} rallye le Touquet-Pas de Calais intitulé 9^{ème} rallye VHC LE TOUQUET PAS DE CALAIS – TROPHEE ALGECO.

1.1 : Officiels : La liste des officiels est identique à celle du rallye national.

1.2 : Eligibilité : Le 9^{ème} rallye VHC compte pour :

- La coupe de France des rallyes VHC
- Le challenge RETRO COURSE MAGAZINE
- Le Challenge Catherine DELMOTTE
- Le championnat de l'ASA CNF

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

3.1.11.1 : Les droits d'engagements sont fixés à 500 € avec la publicité obligatoire et à 1000 € sans cette publicité.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENT

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE LA COURSE.

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux CH, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le rallye aux conditions de l'article 7.3.16. du règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS :

Conformément au règlement de la coupe de France des rallyes VHC, il sera établi 3 classements pour les catégories 1 et 1S confondues, un pour les catégories 2 et 2S confondues, et un pour la catégorie 3.

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES

Il sera distribué des coupes, mais pas de prix. La remise des prix aura lieu sur le podium d'arrivée.

47^{ème} rallye LE TOUQUET-PAS de CALAIS 2007